

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'An Deux Mille vingt et un,  
Le 04 novembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à Maîche, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 21/10/21

Date d'affichage : 21/10/21

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 186

- exprimées par pouvoir : 115

Total : 301

**Objet : 2021-0017 : Durée des amortissements**

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, conformément à L.2321-2 27° du C.G.C.T., "les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants."

L'assemblée doit donc délibérer sur la durée d'amortissement des biens acquis :

Désignation	Article	Proposition
Documents d'urbanisme	202	10 ans
Concessions droits similaires	2051	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2183	3 ans
Mobilier	2184	3 ans
Installations générales	2181	10 ans
Autres immos corporelles	2188	10 ans

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

